



Remise des clés souhaitée après la signature

Par CamilleL

Bonjour,

Mon mari et moi achetons une maison. Lors du compromis de vente que nous avons signé en août dernier, nous avons statué (avec les vendeurs) une signature définitive au 13 novembre prochain.

Il y a 2 semaines nous avons reçu un appel du notaire qui nous demandé si nous pouvions garder les meubles de l'ancienne propriétaire quelques semaines le temps qu'elle déménage tranquillement. Sur le principe nous n'étions pas contre.

Aujourd'hui, appel de la propriétaire nous disant que la signature aura lieu le 13 novembre mais qu'à défaut d'avoir trouvé un logement, elle souhaite rester une semaine ou deux de plus.

Nous lui avons indiqué que ce n'était pas possible car nous faisons notre état des lieux le 16 novembre et que donc après nous sommes à la rue. Elle est très mécontente et exige de rester dans la maison. Elle nous dit que nous n'avons qu'à aller vivre chez nous parents, qu'elle a 2 filles et qu'elles vont être à la rue. Quel(s) droit(s) avons nous ? A-t-elle le droit de rester dans la maison ? (ce qui me semble hallucinant !) Avec l'hiver qui arrive j'ai peur qu'elle obtienne gain de cause.

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous m'apporterez.